

Décret

Générale

colonial

Décret n° 66-822 fixant les contingents de croix de l'Ordre national du Mérite pour la période du 1° janvier 1967 au 31 décembre 1969.

n° 66-822

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 novembre 1966

Numéro JO
n° 12 du 01/12/1966

Date du numéro
1 décembre 1966

VISAS

Le Président de la République, celier de l'Ordre national du Mérite

Vu le décret n° 62-1196 du 3 décembre 1963 portant création d'un Ordre national du Mérite, et spécialement son article 11

Vu l'avis du Conseil de l'Ordre national du Mérite; Art er ___ Pour la nériode du 1er janvier 1967 au 31 décem-bre 1969.

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er – Pour la période du ir janvier 1967 -au 31 décem- bre 1969. les contingents de croix de l'Ordre national du Mérite sont fixés comme suit : Art 2 ___ Le Premier Ministre et le Chancelier de l'Ordre national du Mérite sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal Officiel » de la République Française.

C. DE GAULLE. Par le Président de la République : **le Premier Ministre, Georges POMPIDOU.** Vu pour exécution : **Le Chancelier de l'Ordre national du Mérite, Général CATROUX.**